



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES
DE CORNANT, EGRISSELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY
ET VILLENEUVE LA DONDAGRE**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 17.02.2020
Ancienne cantine Egriselles le Bocage à 19h30

Date de convocation : 10.02.2020

Nombre de membres titulaires présents : 6/8

CORNANT :	M. DEROUET Denis (absent excusé) Mme BLIN Déborah (absente excusée)
EGRISSELLES LE BOCAGE :	M. CANET Claude <u>Mme TOMACHOW Virginie</u>
SUBLIGNY :	M. SICIAC Olivier Mme BRIDRON Marie-Dominique
VILLENEUVE LA DONDAGRE :	M. ALLIOT Jean-François M. SALIQUES Christophe

DELEGUES SUPPLEANTS :

M. DESCHAMPS Christian (Egriselles)

REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS : /

REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES : Mme FOUCHY Laetitia

SECRETAIRE DU SIVOS CESV : Mme MARCHAND Carole

ORDRE DU JOUR :

1) Comptabilité :

- **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019**
- **Affectation du résultat 2019**
- **Participation des communes membres 2020**
- **Vote du budget primitif 2020**

2) Convention d'utilisation des locaux d'Egriselles par la CGCB

3) Questions diverses

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 17.01.2020, ADOPTE A L'UNANIMITE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRIDRON Marie-Dominique

1. COMPTABILITE

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 457.341,09€ (409.490.24€ en 2018)

Total des recettes : 459.081.81€ (414.398.50€ en 2018)

Soit un excédent de 1740.72€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 22.677,89€ (6.435.08€ en 2018)

Total des recettes : 24.148.66€ (5.707.58€ en 2018)

Soit un excédent de 1.470.77€

Le résultat 2019 cumulé avec les années antérieures fait apparaître un résultat de clôture positif de 69.180,22€ incluant les RAR 2018 (80.366.33€ résultat de clôture 2019).

A l'unanimité, le comité syndical entérine ces résultats :

Délibération 3.2020: Approbation du compte de gestion 2019

Délibération 4.2020: Vote du compte administratif 2019

1.2. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

A l'unanimité, le comité syndical décide d'affecter ces résultats de la façon suivante : 69.180,22€ en report à nouveau de la section de fonctionnement et 4.028.31€ à la couverture du déficit d'investissement.

Délibération 5.2020

1.3. VOTE DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2020 : 308.898,00€

Calculées pour 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élèves, soit pour 2020 :

Cornant :	45.500,67€	(33 élèves)
Egriselles :	166.511,46€	(120 élèves)
Subligny :	56.466,56€	(35 élèves)
Villeneuve :	40.419,31€	(31 élèves)

2020	CORNANT	EGRISSELLES	SUBLIGNY	VILLENEUVE	TOTAL
Nbre habitants	362	1334	518	302	2516
Nbre élèves	33	120	35	31	219
HABITANTS %	14,39	53,01	20,59	12,01	100%
ELEVES %	15,07	54,80	15,97	14,16	100%
COUT HABITANT	22 225,22	81 873,40	31 801,05	18 549,33	154 449,00
COUT ELEVES	23 275,45	84 638,06	24 665,51	21 869,98	154 449,00
PARTICIPATIONS	45 500,67	166 511,46	56 466,56	40 419,31	308 898,00
1/4 avant BP	10 683,00	40 588,00	13 345,00	9 134,00	73 750,00
VERSEMENT MAI 90%	30 267,61	109 272,32	37 474,91	27 243,38	204 258,22
SOLDE EN OCTOBRE	4550,06	16651,14	5646,65	4041,93	30 889,78

A l'unanimité, le comité syndical entérine ces participations et autorise la Présidente à émettre les titres correspondants en trois versements.

Délibération 6.2020

1.4. VOTE DU BUDGET 2020

Section de fonctionnement : Equilibre à 599.279,00€ (incluant la participation des 4 communes membres de 308.898,00€ au total)

Section d'investissement : Equilibre à 22.400,00€ (tenant compte des demandes des enseignants et des besoins pour la cuisine centrale d'Egriselles)

A l'unanimité, le comité syndical entérine le budget tel que présenté.

Délibération 7.2020

2. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX D'EGRISSELLES PAR LA CGCB

La Présidente propose de mettre à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes du Gâtinais les locaux suivants : préau scolaire, cours d'école, cantine et réfectoire scolaire, sanitaires et 5 salles de classe dès les prochaines vacances de Pâques. Un état des lieux sera réalisé au début et à la fin de cette mise à disposition. Il est précisé que les repas sont livrés par l'hôpital de Villeneuve sur Yonne et que trois agents SIVOS participeront par le biais d'un contrat de travail avec la Communauté de Communes du Gâtinais au service, à l'animation et à l'entretien des locaux.

La communauté de communes s'engage à souscrire une police d'assurances couvrant les dégâts et préjudices pouvant se produire et à indemniser le Sivos en cas de dégâts matériels ou pertes constatées.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise la Présidente à signer la convention s'y rapportant.

Délibération 8.2020

3. QUESTIONS DIVERSES

- 3.1. Impayés cantine : La Présidente indique que les quatre maires des communes membres ont récemment reçu l'état des impayés transmis par la trésorerie.
Intervention de M. Canet : qui propose de rajouter sur le règlement intérieur la phrase suivante : à partir de deux factures impayées, l'exclusion sera systématique. Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette remarque et charge la représentante des parents d'élèves de relayer cette information.
- 3.2. Réunion du personnel cantine/NAP/Car : La Présidente propose la date du lundi 9 mars à 18h30 à la cantine d'Egriselles ; cette réunion interne ayant pour but de faire le point sur les points positifs et les difficultés rencontrées sur chaque site.
Elle fait part également de son intention de permuter les équipes pour la surveillance de la cantine scolaire à Egriselles entre les maternelles et les primaires pour une meilleure répartition du travail.
- 3.3. Assujettissement à la TVA : La Présidente fait part à l'assemblée de la réponse des services fiscaux du 30 janvier dernier. Elle précise que si le seuil de 94.300€ est dépassé en 2020, le TVA sera redevable à compter du 1^{er} jour du mois où le seuil est dépassé. Il conviendra alors de déterminer trois coefficients (assujettissement, taxation et admission), ce qui n'aura pas d'incidence sur le FCTVA sur les dépenses réelles d'investissement.
- 3.4. Intervention de M. Siciak au sujet du CDEN, indiquant qu'il serait intéressant qu'un maire prenne sa succession après les élections pour continuer de participer à cette commission pédagogique.

CLOTURE DE LA SEANCE A 21H10



SIVOS CESV
Mairie d'Egriselles le Bocage
26 grande Rue
89500 EGRISSELLES LE BOCAGE